Image not found or type unknown

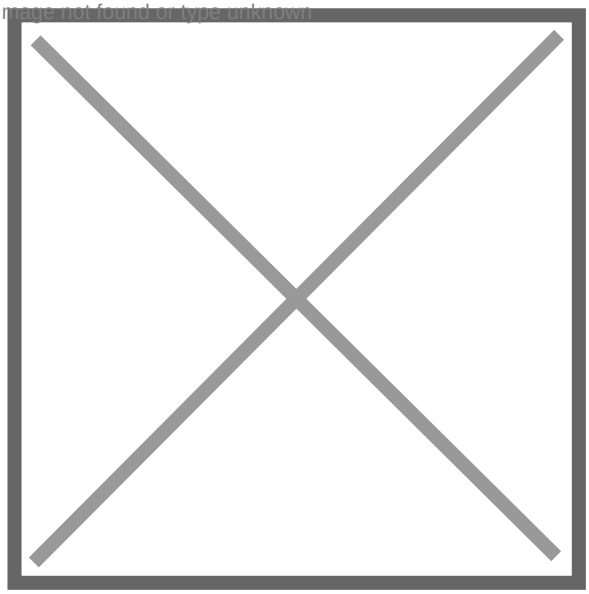

Contrat d'édition à compte d'éditeur

Par **croquette**, le **29/04/2008** à **11:14**

J'ai reçu un contrat d'édition à compte d'éditeur (Editions Terricîae) pour l'édition éventuelle de mon livre dont la rémunération serait de l'ordre de 10 pour cent sur la vente des exemplaires. ce qui semble correct.
Cependant, extrait de l'article deux, "l'éditeur s'engage à assurer à ses frais (après avoir obtenu le nombre de 50 souscriptions que l'auteur lui aura soumises) l'impression et la publication de cet ouvrage dans tous les points de vente qu'il possède en édition courante....."
Que sont ces "souscriptions" et à quoi m'engagent-elles???
Merci de votre réponse car mieux vaut éclaicir les ombres avant de signer un contrat qui peut engager financièrement...
Cordialement, Colette Becquart

Par **odrogou**, le **29/04/2008** à **15:09**

Bonjour,
en théorie, un éditeur qui accepte de publier votre ouvrage prend en charge la totalité des frais (c'est son boulot !). Si il vous demande de l'argent : fuyez !
a bientot

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés